

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	33

PERSONNEL COMMUNAL

MODIFICATION DE L'ÉTAT DES POSTES

Délibération : **07.2013.062**

Transmis en préfecture le :

4 juillet 2013

Séance du : 2 juillet 2013

Compte-rendu affiché le 5 juillet 2013

**Date de convocation
du Conseil Municipal : 25 juin 2013**

**Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 33**

Président : Monsieur CRIMIER

Secrétaire élu : Monsieur Guillaume COUALLIER

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Brigitte FERRERO, Jean-Christian DARNE, Marylène MILLET, Pierre ZACHARIE, Jean-Paul CLEMENT, Odette BONTOUX, Alain GONDET, Yves DELAGOUTTE, Mohamed GUOUGUENI, Denis LAFAURE, Marie-Paule GAY, François VURPAS (à partir du point 4), Bernadette VIVES, Michel MONNET, Yves GAVAUT, Agnès JAGET, Isabelle PICHERIT (à partir du point 4), Fabienne TIRTIAUX, Marie MICHAUD, Guillaume COUALLIER, Étienne FILLOT, Alain PANTAZIAN, Gilles PEREYRON, Catherine ALBERT-PERROT, Corinne PRINCE, Thierry MONNET, Lucienne DAUTREY

Membres absents excusés à la séance :

Dominique DUBET, Maryse JOBERT-FIORE, Marie-Pierre MOREL, Yves MOLINA, Christian ARNOUX

Pouvoirs :

Dominique DUBET à Fabienne TIRTIAUX, Maryse JOBERT-FIORE à Yves DELAGOUTTE, Marie-Pierre MOREL à Brigitte FERRERO, Christian ARNOUX à Etienne FILLOT

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Monsieur Roland CRIMIER

Conformément au code général des collectivités territoriales, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune.

La présente délibération propose une modification de l'état des effectifs afin de prendre en compte un point concernant le personnel.

En effet, suite au départ d'un éducateur de jeunes enfants (EJE), positionné sur un grade différent de son remplaçant, et pour anticiper sur le grade de remplacement, il convient de créer :

Secteur social

- Création d'un poste d'Éducateur de jeunes enfants Chef

Grades ou emplois	CAT	Effectifs budgétaires actuels	Effectifs pourvus	Dont TNC	Postes à supprimer	Postes à créer	Effectifs Budgétaires au 02/07/13	Dont TNC
SECTEUR SOCIAL								
Éducateur de Jeunes Enfants Chef	B	1	1	1		1 TC	2	1

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **AUTORISER** la création de ce poste d'Éducateur de Jeunes Enfants Chef;
- **APPROUVER** en conséquence la modification ci-dessus apportée au tableau des effectifs du personnel communal;
- **DIRE** que les budgets correspondants sont inscrits au budget de la commune (chapitre 012).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roland CRIMIER ,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour Extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

